

## Charte

Le Service des ressources humaines est un service transversal de l'Administration cantonale jurassienne. Pour l'accomplissement de leurs différentes missions, les collaborateur-trice-s du Service s'engagent, dans un esprit constructif, à la mise en œuvre des valeurs suivantes :

### Respect

L'*intégrité*, l'*objectivité*, la *tolérance* et l'*écoute* font partie des valeurs essentielles auxquelles nous adhérons. Chacun-e s'applique à les mettre en pratique au quotidien dans toute situation.

### Equité

En professionnel-le-s engagé-e-s, nous en appelons au bon sens de chacun-e, dans le but de travailler avec souci de *transparence*, *justice* et *crédibilité*.

### Honnêteté

Dans nos relations internes et externes, nous entretenons des rapports de *confiance*, de *sincérité* et de *loyauté* et nous faisons preuve d'*humilité* afin de garantir une bonne atmosphère de travail et d'assurer un service optimal.

### Responsabilité

Notre action en faveur du personnel, des partenaires et des tiers exige en particulier *engagement*, *anticipation*, *rigueur* et *disponibilité* dans le but d'offrir des prestations de qualité.

### Bienveillance

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous avons à cœur de faire preuve d'*empathie*, d'*ouverture* et de *compréhension* envers nos collègues, nos partenaires et les tiers.

### Générosité

Chaque personne est unique, chaque personne est importante. En défendant avec *optimisme* un esprit d'*entraide* et de *partage*, nous construisons un Service qui offre sa place à chacun-e.